



## 16ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>8658</b>  | De <b>M. Serge Muller</b> ( Rassemblement National - Dordogne )                                      | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche   |  | <b>Ministère attributaire</b><br>> Enseignement supérieur et recherche                      |
| <b>Rubrique</b> > laïcité  | <b>Tête d'analyse</b><br>> Annulation de la conférence de l'anthropologue Florence Bergeaud-Blackler | <b>Analyse</b> > Annulation de la conférence de l'anthropologue Florence Bergeaud-Blackler. |
| Question publiée au JO le : <b>06/06/2023</b><br>Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b><br>Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat) |  |   |

### Texte de la question

M. Serge Muller alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche quant à l'annulation de la conférence de l'anthropologue du CNRS Florence Bergeaud-Blackler sur le thème de son dernier livre, une étude consacrée à l'islam des Frères musulmans et ses leviers d'influence en France (Le frérisme et ses réseaux, Odile Jacob, 2023). L'annulation a été faite à la demande de la doyenne de la faculté des lettres. Il aurait été demandé aux organisateurs de « surseoir » à la tenue de l'évènement, afin de ne pas « jeter de l'huile sur le feu » en période d'examen car la faculté aurait déjà été marquée par d'importantes tensions à la suite des mouvements sociaux engendrés par la réforme des retraites. Suite à une vague d'indignation, cette conférence a fort heureusement été réhabilitée. Cependant, la primo-annulation de cette conférence remet en question la liberté académique et la pluralité des opinions dans une société démocratique. Le fait que Florence Bergeaud-Blackler ait été placée sous protection policière suite à la parution de son livre aurait dû pousser la faculté, par souci de démocratie, à maintenir fermement cette conférence. Il est en effet primordial de préserver la possibilité de débattre ouvertement de sujets sensibles, tels que les Frères musulmans, afin de favoriser la compréhension et la lutte contre les idéologies dangereuses. De plus, les Frères musulmans sont désignés comme étant une organisation terroriste dans plusieurs pays : La Russie, la Syrie, le Bahreïn, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, l'Autriche et l'Égypte, berceau de l'organisation et terre où ils sont le plus influents. Dans un pays laïc, le fait de dénoncer les idées qu'ils prônent (notamment la *sharia*) et montrer du doigt la dangerosité de leur influence au sein des institutions devrait être encouragé et non pas évité. Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour préserver la liberté d'expression et la liberté académique dans de tels cas à l'avenir.